
Extrait du procès-verbal de la troisième assemblée régulière de l'année 2016 du conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet, tenue le mercredi 9 mars, à 19 h, au centre communautaire Marchand, situé au 2740, 2e Avenue.

RÉSOLUTION

Concernant la Vision pour les déplacements à vélo

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec à l'horizon 2021.

NOTANT AVEC SATISFACTION que 3 projets totalisant 1,1 km de voies cyclables doivent être réalisés dans Lairet au cours des 5 prochaines années.

AYANT consulté les citoyens sur les projets prioritaires projetés dans le quartier Lairet et AYANT PRIS CONNAISSANCE du mémoire déposé par le Comité sur les déplacements actifs et sécuritaires du quartier Lairet dans le cadre de la consultation sur la Vision des déplacements à vélo.

RAPPELLANT l'orientation 1.7 du Plan directeur du quartier Lairet « favoriser une saine cohabitation entre tous les utilisateurs de la voie publique (piétons, cyclistes, automobilistes) » ainsi que l'objectif 1.7.4 « Bonifier le réseau cyclable actuel du quartier ».

SUR PROPOSITION DE M. Yan Turgeon DÛMENT APPUYÉE PAR Jacques Latulippe, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet de recommander que la Ville de Québec considère les améliorations suivantes à la Vision pour les déplacements à vélo pour Lairet.

Passerelle entre Lairet et Vanier (Projet prioritaire 46)

SALUANT la volonté de la Ville de Québec de créer un lien utilitaire entre Lairet et Vanier par la création d'un lien cyclo-pédestre, incluant une passerelle, entre la rue de l'Exposition à l'avenue Ludger-Ferland.

NOTANT que ce nouveau lien permettra de décroiser les quartiers de Lairet et de Vanier.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à se doter d'un échancier pour une réalisation rapide, au cours des 5 prochaines années, de cet aménagement.

Bandes cyclables sur l'avenue du Colisée (Projet prioritaire 1)

SALUANT l'aménagement projeté, dès 2016, d'une bande cyclable sur l'avenue du Colisée, le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet RECOMMANDE que la nouvelle bande cyclable soit séparée physiquement de la circulation automobile à l'aide de bollards ou par l'aménagement d'une voie cyclable en site propre.

Axe est-ouest dans St-Paul-Apôtre (prolongement de la bande cyclable de la 22^e Rue ou aménagement d'un axe cyclable sur la 24^e Rue)

RAPPELANT la résolution 14-CA-35 du conseil de quartier de Lairet concernant l'appui au projet de road diet sur la 18^e Rue présentée dans le document de projet « Corridor des Services »¹.

NOTANT que la Vision pour les déplacements à vélo n'a pas donné suite à ce projet et que, ce faisant, la Ville de Québec fait le choix de privilégier l'axe cyclable de la 22^e Rue.

RAPPELANT que l'axe cyclable de la 22^e Rue est composé de trois aménagements :

1. Bande cyclable sur la 22^e Rue (entre Henri-Bourassa et la 8^e Avenue)
2. Chaussée désignée sur la 22^e Rue (entre la 8^e Avenue et la 1^{re} Avenue)
3. Chaussée désignée sur le boulevard des Alliés (entre 1^{re} Avenue et l'avenue du Colisée)

NOTANT que cet axe cyclable n'est pas fonctionnel sur la partie « chaussée désignée » du parcours, en raison du volume et la vitesse de la circulation automobile sur la 22^e Rue et du mauvais état de la chaussée sur le boulevard des Alliés.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec (1) à compléter l'axe cyclable de la 22^e Rue par le prolongement de la bande cyclable au moins jusqu'à la 1^{re} Avenue, au mieux jusqu'à l'avenue du Colisée et ; (2) à considérer l'aménagement d'un autre axe cyclable est-ouest sur la 24^e Rue.

Axe est-ouest entre St-Odile, St-Albert-le-Grand et Maizerets

NOTANT qu'il n'y a toujours pas d'axe est-ouest clairement balisé dans le nord de Lairet, entre St-Odile et St-Albert-le-Grand (le seul axe est-ouest est la chaussée désignée de la rue des Peupliers).

¹ Le Vélurbaniste (2015) « Corridor des Services ». En ligne : <http://velurbaniste.com/2014/06/10/corridor-des-services/>

NOTANT PAR AILLEURS que toutes les rues est-ouest y sont utilisées comme rue de transit, ce qui affecte la sécurité et la convivialité du vélo.

NOTANT la nécessité de rehausser l'aménagement de la rue des Peupliers pour le rendre attrayant et sécuritaire.

NOTANT qu'à l'est, ce parcours permet d'accéder au quartier Maizeret par le passage de la rue des Frênes E. (qui permet d'accéder au Corridor des Cheminots et au boulevard Henri-Bourassa, puis d'entrer dans Maizeret par la 26^e Rue).

NOTANT AVEC SATISFACTION la volonté de la Ville de Québec de créer un axe nord-sud sur l'avenue d'Estimauville (projet prioritaire 44).

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à considérer la transformation de la chaussée désignée de la rue des Peupliers en bande cyclable ou en piste cyclable en site propre et ; (2) à prolonger cet axe cyclable sur la 26^e Rue, dans Maizerets, pour rejoindre la nouvelle piste cyclable de l'avenue d'Estimauville.

NOTANT PAR AILLEURS qu'à l'ouest, la chaussée désignée de la rue des Peupliers n'est pas connectée au passage à niveau de la rue de la Concorde (qui permet d'accéder à la piste cyclable de la rue Soumande).

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à connecter la nouvelle bande/piste cyclable au passage de la rue de la Concorde de façon appropriée.

Prolongement de la bande cyclable de la 3^e Avenue (Projet prioritaire 2)

NOTANT AVEC SATISFACTION la décision de la Ville de Québec d'aménagement une bande cyclable de chaque côté de la chaussée sur la 3^e Avenue.

SOUICIEUX de faire en sorte que cet aménagement bénéficie pleinement aux résidents de Lairet qui souhaitent faire leurs courses sur la 3^e Avenue, de même qu'aux écoliers qui fréquentent les établissements d'enseignement du Vieux-Limoilou.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet : RECOMMANDE que la Ville de Québec prolonge le parcours projeté, au minimum jusqu'à la 18^e Rue, au mieux jusqu'à la 22^e Rue par le boulevard Benoît-XV.

Mise à niveau de la 8^e Avenue (Projet prioritaire 39)

NOTANT la volonté de la Ville de Québec de mettre à niveau la bande cyclable bidirectionnelle de la 8^e Avenue en la remplaçant par une bande cyclable de chaque côté de la chaussée.

NOTANT QUE dans sa configuration actuelle, à l'est de la 8^e Avenue, la bande cyclable croise 11 intersections alors que sa « mise à niveau » forcerait les cyclistes à traverser 26 intersections.

RAPPELANT À CET EFFET la plupart des collisions ont lieu aux intersections et qu'en ajoutant des intersections à franchir par les cyclistes, on augmente également le risque de collision.

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Lairet INVITE la Ville de Québec à considérer d'autres façons de bonifier cet aménagement dont :

- sa conversion en piste cyclable bidirectionnelle surélevée au niveau du trottoir ;*
- sa conversion en piste cyclable en site propre le long des établissements d'enseignement ;*
- sa séparation de la circulation automobile par l'ajout d'un terre-plein.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.